

<https://www.snetap-fsu.fr/Indemnitees-Heures-supplementaires-annuelles-ou-exceptionnelles-quels-taux.html>



# Indemnités Heures supplémentaires annuelles ou exceptionnelles, quels taux ?

- Métiers - Enseignant-e du Secondaire - Statuts (titulaire, contractuel) et grille indiciaire -

Date de mise en ligne : jeudi 7 novembre 2024

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---

## Indemnités Heures supplémentaires annuelles ou exceptionnelles, quels taux ?

11 octobre 2024 : mise à jour des taux d'indemnités (voir [note de service ici](#)) Heures supplémentaires d'enseignement, de suppléance et de surveillance. Les montants affichés en euros correspondent à 1 heure

HSA taux base (HSA supplémentaire) en €	HSA majorées 20% (1ère HSA) en €	Heures supplémentaires exceptionnelles en €
1218.96 euro	1462.75 euro	42.32 euro
payées par neuvième (d'octobre à juin)	payées par neuvième (d'octobre à juin)	sur déclaratif après réalisation

Heures supplémentaires d'enseignement, de suppléance et de surveillance. Les montants affichés en euros correspondent à 1 heure supplémentaire hebdomadaire pour toute l'année scolaire pour PCEA PLPA hors-classe et

HSA taux base (HSA supplémentaire) en €	HSA majorées 20% (1ère HSA) en €	Heures supplémentaires exceptionnelles en €
1340.85 euro	1609.02 euro	46.56 euro
payées par neuvième (d'octobre à juin)	payées par neuvième (d'octobre à juin)	sur déclaratif après réalisation

Taux des indemnités indexées sur la valeur du point de la fonction publique. Valeur du point depuis le 1er juillet 2023 = 59,0734 €

### 1er janvier 2024 : ajout de 5 points d'indice, nouveaux taux

Heures supplémentaires d'enseignement, de suppléance et de surveillance. Les montants affichés en euros correspondent à 1 heure supplémentaire hebdomadaire pour toute l'année scolaire pour PCEA PLPA classe normale

HSA taux base (HSA supplémentaire) en €	HSA majorées 20% (1ère HSA) en €	Heures supplémentaires exceptionnelles en €
1218.95 euro	1462.75 euro	42.31 euro
payées par neuvième (d'octobre à juin)	payées par neuvième (d'octobre à juin)	sur déclaratif après réalisation

Heures supplémentaires d'enseignement, de suppléance et de surveillance. Les montants affichés en euros correspondent à 1 heure supplémentaire hebdomadaire pour toute l'année scolaire pour PCEA PLPA hors-classe et

HSA taux base (HSA supplémentaire) en €	HSA majorées 20% (1ère HSA) en €	Heures supplémentaires exceptionnelles en €
1340.85 euro	1609.01 euro	46.56 euro
payées par neuvième (d'octobre à juin)	payées par neuvième (d'octobre à juin)	sur déclaratif après réalisation

Ci-dessous tableau récapitulatif des montants des principales indemnités et heures supplémentaires selon la valeur du point d'indice (1er juillet 2023)

consulter la note de service : [ici](#)

Taux des indemnités indexées sur la valeur du point de la fonction publique. Valeur du point depuis le 1er juillet 2023 = 59,0734 €

Heures supplémentaires d'enseignement, de suppléance et de surveillance. Les montants affichés en euros correspondent à 1 heure supplémentaire hebdomadaire pour toute l'année scolaire pour PCEA PLPA classe normale ACEN

## Indemnités Heures supplémentaires annuelles ou exceptionnelles, quels taux ?

HSA taux base (HSA supplémentaire) en €	HSA majorées 20% (1ère HSA) en €	Heures supplémentaires exceptionnelles en €
1207.60 euro	1449.12 euro	41.96 euro (37.82 euro depuis 2017)
payées par neuvième (d'octobre à juin)	payées par neuvième (d'octobre à juin)	sur déclaratif après réalisation

Heures supplémentaires d'enseignement, de suppléance et de surveillance. Les montants affichés en euros correspondent à 1 heure supplémentaire hebdomadaire pour toute l'année scolaire pour PCEA PLPA hors-classe et

HSA taux base (HSA supplémentaire) en €	HSA majorées 20% (1ère HSA) en €	Heures supplémentaires exceptionnelles en €
1328.36 euro	1594.03 euro	46.12 euro (41.59 euro depuis 2017)
payées par neuvième (d'octobre à juin)	payées par neuvième (d'octobre à juin)	sur déclaratif après réalisation